

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 12 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAUT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Olivier GALLANT, M. Stéphane PERUCH

Absents excusés : M. Frédéric BUONO-BLONDEL pouvoir à Mme Isabelle GENEVELLE, M. Claude COUTON pouvoir à Mme Sonia BRAU, Mme Olga KHALDI pouvoir à M. Kamel HAMZA, Mme Marie LITWINOWICZ pouvoir à M. Christophe CAPRONI, Mme Armelle AGNERAY pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT, M. Maurice IMBARD pouvoir à M. Nicolas FARRÉ.

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
33	27	33

Réf : 2025/11/7 - OBJET : Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article 1612-1 modifié,

Vu le budget principal 2025 de la Ville,

Considérant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors dette,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré,

DELIBERE

Article unique : Décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater sur 2026 les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, selon le tableau ci-dessous :

chapitres	chapitre	BP 2025 hors restes à réaliser	DM	Total	Ouverture maximale de 25% des crédits de 2025	Ouverture anticipée de crédits du BP Ville
20	Immobilisations incorporelles	629 190,00		629 190,00	157 297,00	15 000,00
21	Immobilisations corporelles	13 916 639,60	- 615 000,00	13 301 639,60	3 325 409,00	3 000 000,00
23	Immobilisations en cours	1 247 320,00		1 247 320,00	311 830,00	300 000,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00		10 000,00	2 500,00	2 500,00
005	Budget participatif	100 000,00		100 000,00	25 000,00	25 000,00
12402	Groupe scolaire Bourneton	5 678,41		5 678,41	1 419,60	
12404	Voirie		555 000,00	555 000,00	138 750,00	130 000,00
	TOTAL	15 908 828,01	- 60 000,00	15 848 828,01	3 962 205,60	3 472 500,00

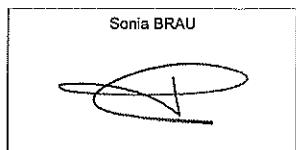
Pour extrait certifié conforme et publié en ligne le : 24 NOV. 2025

Sonia BRAU

Maire

Conseiller départemental

Vice-Président de Versailles Grand Parc



Vladimir BOIRE

Secrétaire de séance



Signé électroniquement par :
Vladimir BOIRE

Le 21 novembre 2025